

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

6 route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe Dinh

N° 128998-2024/2-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2024  
N° 232024/RAP-COM

**RAPPORT**  
**de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)**  
**du mercredi 10 juillet 2024**

Le **mercredi 10 juillet 2024 à 8 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 91777-2024/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2024.

**Présents** :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

**Absent** :

M. Guy-Olivier Cuenot.

**Procurator**\* :

M. Briec Frogier donne procurator à M. Julien Tran Ap.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurators ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers** :

Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par** :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par** :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;  
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;  
M. Romain Paireau, inspecteur général de la province Sud (IGPS/SG) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;  
M. Didier Arsapin, chargé de mission (CMSG/SG) ;  
M. Emeric Corniac, chef de projet en urbanisme (SAU/DAEM) ;

M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;  
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;  
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;  
M. Frédéric Gimat, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;  
Mme Alexandra Klimis, Cheffe du Pôle Ressources (PR/DCJS) ;  
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;  
Mme Virginie Laigret, responsable du bureau planification et aménagement (SAU/DAEM) ;  
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;  
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;  
M. Bastian Morvan, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;  
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;  
Mme Claire Pendred-Ginocchi, responsable du bureau administratif et juridique (SAU/DAEM) ;  
Mme Vaimiti Ponceyri-Depierre, directrice des finances (DFI) ;  
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;  
Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;  
Mme Nicole Pehau, directrice adjointe du développement économique et du tourisme (DDET) ;  
M. Cédric Pelosato, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;  
Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES).  
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;  
Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service administratif et financier (SAF/DERES) ;  
Mme Cécile Winter, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI).

### Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 91777-2024/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2024.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

\*\*\*

*Une présentation a été faite par la DFI.*

\*\*\*

*En propos liminaires, M. Blaise a rappelé la situation très difficile dans laquelle se trouve la Nouvelle-Calédonie du fait des exactions qui ont détruit les entreprises et l'économie. Etant donné l'arrêt de l'activité économique et l'effondrement des recettes, la Nouvelle-Calédonie est en cessation de paiement et ne peut verser les « douzièmes » aux collectivités. Il a ensuite déclaré que le projet de budget supplémentaire présenté ne rentre pas dans le cadre de l'exercice budgétaire habituel. Celui-ci vise à anticiper une baisse très importante des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie, de l'ordre de 29 milliards de francs CFP avec un impact de 7,8 milliards de francs CFP pour la province Sud. Des mesures drastiques doivent donc être prises immédiatement, en mettant en œuvre les priorités décidées par l'exécutif provincial pour assurer la survie de la collectivité, en particulier le fonctionnement des services. Il a souligné qu'il est malheureusement nécessaire de réduire les dépenses pour des opérations non vitales. Il a ajouté que cela aura un coût humain et social important, conséquence des troubles se déroulant depuis deux mois.*

*Dans la discussion générale, au sujet des recettes et dépenses, Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur la constitution d'une provision de 3,5 milliards de francs CFP et sur le projet de décision modificative n° 2. M. Pannier a expliqué que le budget supplémentaire avait déjà été préparé mais est impacté par l'évolution de la situation et notamment les reversements par la Nouvelle-Calédonie de la fiscalité de répartition et additionnelle. Les premières données transmises lors de la réunion avec la Nouvelle-Calédonie le 13 juin dernier n'étaient pas précises. La Nouvelle-Calédonie annonçait entre 28 et 40 milliards de francs CFP de baisse de fiscalité de répartition sur un budget total de 110 milliards de francs CFP. Aujourd'hui, la diminution attendue se situe plutôt autour de 29 milliards de francs FCP soit une baisse de 7,8 milliards de francs CFP pour la province Sud. La constitution d'une provision de 3,5 milliards de francs CFP vient donc compléter une provision initiale classique,*

constituée au budget primitif, afin d'anticiper cette baisse de recettes de la fiscalité de répartition. En outre, le budget supplémentaire proposé prend en compte la baisse de la fiscalité additionnelle d'environ 3 milliards de francs CFP. La diminution de la fiscalité de répartition et additionnelle serait alors de l'ordre de 11 milliards de francs CFP pour la province Sud qui sera pleinement pris en compte lors de la prochaine décision modificative n° 2. M. Pannier a indiqué qu'un travail est en cours pour réaliser des économies et faire remonter toutes les propositions en précisant que la marge de manœuvre est très restreinte. Par ailleurs, il a fait état de la situation de la trésorerie de la province Sud :

- la collectivité affichait 60 jours de fonds de roulement en début d'année mais n'en possédait en réalité que 17 car celle-ci était déjà en attente d'un versement de 6,2 milliards de la part du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la fois sur la fiscalité et certains mécanismes conventionnels de délégation de compétences ;
- pour le mois de juin, la province Sud affichait 700 millions de francs CFP en recettes et 5,6 milliards de francs CFP en dépenses ;
- au 10 juillet, la collectivité possède un niveau de trésorerie d'environ 1,9 milliard de francs CFP alors que le paiement des salaires et indemnités représente à lui-seul 1,8 milliard de francs CFP.

La province Sud sensibilise également les services de l'Etat pour que les recettes de la Nouvelle-Calédonie soient complètement réparties. Il a ajouté que la ligne de trésorerie sera mobilisée mais la collectivité n'a pas de visibilité sur sa trésorerie au-delà des trois prochains mois.

En réponse à la question de Mme Julié, M. Pannier a indiqué que la ligne de trésorerie est de 6 milliards de francs CFP avec la Banque de Nouvelle-Calédonie. Cette ligne pourrait être répartie sur les mois de juillet, août et septembre afin de sécuriser les rémunérations sur cette période. Il a souligné que la province Sud essaye d'actionner d'autres leviers pour percevoir des recettes attendues, notamment le solde de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat qui serait versé plus tôt, les soldes liés à certaines conventions avec la Nouvelle-Calédonie dont celle avec la direction de la protection judiciaire, de l'enfance et de la jeunesse ou encore le solde de 1,036 million que doit la CAFAT. La province Sud est actuellement loin de retrouver un niveau de recettes qui puisse couvrir les dépenses qui sont en moyenne de 4,6 milliards de francs CFP par mois.

M. Sao a demandé si des discussions sont en cours pour déterminer de quelle manière la fonction publique peut participer à ces efforts d'économie. M. Pannier a répondu que ce sujet a été abordé lors d'une réunion avec les employeurs à l'initiative du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui a présenté trois propositions : l'instauration du jour de carence en cas d'arrêt maladie, le gel pendant deux ans dans les avancements de carrière et la baisse de la valeur du point d'indice initialement proposée à 12% puis revue à 3% suite à un consensus entre les employeurs publics. Le gouvernement a ensuite rencontré les organisations syndicales et celui-ci a décidé seul de ne pas retenir la diminution de la valeur du point d'indice à ce stade. Il a précisé que ces décisions relèvent de la Nouvelle-Calédonie, précisément du congrès pour le jour de carence et le gel des avancements, et du gouvernement pour la révision de la valeur du point d'indice.

En outre, M. Sao a sollicité des précisions sur la perception de 170 millions de francs CFP de remboursement d'une partie du fonds non utilisé par la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) pour les sinistrés de l'Ave Maria. M. Bergery a expliqué qu'il s'agit en partie de récupérer des fonds non utilisés qui sont sur un compte de la BCI pour alimenter la trésorerie de la province Sud. De plus, dans le cadre de ce dispositif, des personnes ont également reçu des versements pour construire une maison mais certaines d'entre elles n'ont pas finalisé leur projet et d'autres ont été amenées à revendre leurs biens. Il peut alors être exigé le remboursement des sommes versées mais selon une gestion au cas par cas avec un allègement possible du remboursement.

Suite à cette intervention, Mme Sakilia a indiqué qu'il serait judicieux que cette clause de remboursement s'applique à l'ensemble des bénéficiaires des aides à l'installation de la province Sud qui revendent leurs biens et qui récupèrent une plus-value. M. Bergery a confirmé que cette disposition anti-spéculative est bien prévue dans le code des aides à l'habitat. Il a toutefois rappelé que, selon les situations, il pourrait être décidé de ne pas réclamer le remboursement de l'aide considérant l'effondrement des prix des biens immobiliers dans le contexte actuel.

Dans le secteur de l'économie, l'emploi et la formation, Mme Tiéoué a souhaité savoir si les chantiers d'insertion concernent également l'ensemble des communes de la province Sud, ce qu'a

confirmé M. Pannier. Il a d'ailleurs précisé que ce dispositif s'inscrit dans le cadre du nouveau contrat de développement et que presque tous les chantiers ont démarré en début d'année à l'exception de deux. Ceux-ci essayent de se poursuivre en fonction des personnes engagées qui sont présentes.

M. Sao a demandé des précisions sur les crédits alloués au Plan d'Accompagnement et de Soutien au Reclassement et à l'Emploi en province Sud (PASREL). M. Pannier a expliqué que des virements de crédits à partir d'autres dispositifs ont été effectués pour alimenter ce plan. Il est prévu de réabonder en partie le dispositif dans le cadre du budget supplémentaire. Il a aussi fait état d'un peu plus d'un milliard de francs CFP versés à 795 entreprises dans le cadre du dispositif d'aide au paiement des salaires.

Dans le secteur des transports et communications, Mme Julié s'est interrogée sur l'opération de renforcement des routes provinciales à hauteur de 257 millions de francs CFP. M. Pannier a répondu qu'il était programmé des travaux d'amélioration du réseau des routes du sud comprenant non seulement la RP1 et la RP2 mais aussi d'autres voiries qui pouvaient ensuite être rétrocédées à la commune du Mont-Dore. Les travaux sont prêts à démarrer mais ne peuvent être lancés au regard des exactions. Les crédits alloués sont tout de même maintenus mais pourront faire l'objet d'une révision en DM2 selon l'évolution de la situation.

D'autre part, Mme Julié a évoqué un courrier des instances coutumières de l'île des Pins indiquant qu'il n'était plus possible de se rendre sur l'île et a demandé si cela est toujours d'actualité. M. Pannier a indiqué que des agents provinciaux peuvent s'y rendre mais a convenu que l'exercice de leurs missions peut être particulièrement difficile. Il faudra interroger l'Etat sur le sujet de la libre circulation sur l'île qui est de sa responsabilité.

M. Sao a souhaité savoir comment s'assurer que le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) reprendra son service rapidement pour les usagers. A cela, M. Pannier a déclaré que le SMTU tout comme le Syndicat Mixte de Transport Interurbain (SMTI) sont à l'arrêt pour préserver avant tout la sécurité du personnel et des entreprises qui assurent cette mission de transport. Par ailleurs, un certain nombre de voiries et d'équipements ont été dégradés comme les systèmes de billetterie, des carrefours, ce qui empêche le réseau de reprendre son fonctionnement. Le SMTU a ainsi voté la suspension des deux délégations de service public qu'il opère ainsi que le marché sur le transport scolaire dans l'attente de prendre des décisions sur le devenir de ces délégations. D'autre part, le SMTU travaille avec la province Sud et les quatre communes de l'agglomération sur une solution de transport terrestre pour une reprise. Néanmoins, cela s'est compliqué avec l'incendie des locaux du SMTU. La structure a tout de même pu être relogée provisoirement sur Normandie afin de continuer son fonctionnement. En parallèle, des discussions ont lieu avec les services de l'Etat sur les questions de sécurité mais les derniers échanges ne laissent pas entrevoir une possibilité de rétablissement du réseau avant au moins un mois. En ce qui concerne la suppression de 320 millions de francs CFP de crédits au budget supplémentaire, M. Pannier a expliqué que cet ajustement tient compte de la part que la province Sud aurait dû verser pour la période pendant laquelle le service de transport a été suspendu.

Sur ce sujet, Mme Julié a demandé à Mme Wateou, présidente du SMTU, si les agents ont pu estimer le coût des dégradations liées aux exactions. Mme Wateou a fait état de plus d'un milliard de francs CFP de dégâts, en précisant qu'il existe des zones où les équipes ne sont pas en capacité de constater les dégâts. Deux agents ont d'ailleurs été pris à partie et l'un d'eux blessé lors de constatations.

M. Sao s'est interrogé sur les conséquences de la suppression des crédits en faveur du SMTU sur la clé de répartition entre la province Sud et les quatre communes. M. Pannier a souligné la différence entre le sujet de la clé de répartition et les inscriptions budgétaires de chaque collectivité qui découlent de la clé de répartition votée. Ici, comme rappelé précédemment, la suppression de crédits inscrite au budget supplémentaire est la conséquence de la suspension du fonctionnement du réseau du SMTU pendant quatre mois.

Dans le secteur de l'enseignement, M. Sao a souhaité avoir le détail concernant la suppression de 473 millions de francs CFP de crédits pour les collèges publics. Sur ce point, M. Pannier a précisé qu'il s'agit de travaux d'aménagement qui avaient été prévus avant le 13 mai mais qui ne peuvent pas être réalisés du fait du contexte actuel. Il a ensuite souligné qu'il a été effectué un état des impacts des exactions sur les établissements d'enseignement. Les travaux sont estimés à plus de 1,5 milliard de



francs CFP. Dans ce cadre, l'Etat a lancé un travail de recensement des différents dégâts subis par les collectivités. L'objectif global est d'engager des discussions avec l'Etat sur une éventuelle participation de celui-ci aux travaux de sécurisation et de reconstruction. En parallèle, la province Sud a déjà engagé plus de 70 millions de francs CFP pour mettre en place des éléments de sécurisation sur ses bâtiments dégradés. Un travail a aussi été effectué par la direction de l'éducation et de la réussite (DERES) avec les communes pour permettre l'accueil des élèves dans des bâtiments communaux ou dans des collèges.

Une note a été sollicitée par Mme Julié, Mme Sakilia et M. Sao présentant le détail de la programmation des travaux des différents collèges en fonction des reports et annulations, la situation des écoles et des collèges ouverts ou en voie d'ouverture et la situation du collège Gabriel Païta. M. Bergery a souligné que les collèges de Tuband et de Rivière Salée ne sont pas encore ouverts : le collège de Tuband est relativement intact mais fermé pour des raisons de sécurité et le collège de Rivière Salée a subi de nombreuses dégradations se chiffrant entre 700 et 800 millions de francs CFP. Les autres établissements accueillent des élèves parfois de manière dégradée avec une partie des bâtiments détruits. Mme Sakilia a précisé que les élèves du collège de Tuband sont répartis sur les collèges Baudoux, Magenta et Mariotti.

Dans le secteur de l'administration, M. Sao a sollicité des informations concernant la reprise du pôle technique de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM). M. Pannier a tout d'abord rappelé que le bâtiment du pôle technique a été incendié dès la première nuit des exactions avec des dégâts sur toute la partie du rez-de-chaussée et sur le bâtiment côté rue. Dès que la situation l'a permis, les services de la DAEM se sont mobilisés pour en extraire les équipements en bon état, dans des conditions complexes pour leur sécurité. Une grande partie des équipes a été rapatriée dans des locaux à Ducos et au centre administratif de la province Sud, ce qui a permis un redémarrage de l'activité. Néanmoins, les conditions de travail ne sont pas optimales puisque certains bureaux peuvent regrouper jusqu'à dix agents. Un travail important a été lancé pour nettoyer, remplacer les équipements et sécuriser le pôle technique pour une réintégration de ses équipes d'ici la fin de l'année.

Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, M. Sao a sollicité un point de situation sur les assistantes sociales de la province Sud qui ne seraient plus présentes sur le terrain. M. Pannier a informé que l'ensemble des services provinciaux et notamment ceux de la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) continuent d'effectuer les missions qui leur sont confiées. Cependant, la province Sud prend les mesures nécessaires pour protéger ses agents. Si des usagers s'avéraient violents envers le personnel provincial, la collectivité porterait plainte contre eux et prendrait les mesures nécessaires pour mettre ses agents en sécurité. Ainsi, quand leur sécurité n'est pas assurée, les assistantes sociales ne vont pas sur le terrain mais restent joignables par téléphone ou par courrier électronique.

En réponse à la question de M. Sao, M. Pannier indique qu'il n'y a pas eu quinze suppressions de postes d'assistante sociale.

Au sujet des mouvements financiers, M. Sao a demandé s'il est envisagé la possibilité de repousser les échéances liées aux emprunts avec les partenaires financiers afin d'avoir plus de visibilité. M. Pannier a fait savoir que le suivi de la dette est effectué en tout temps et se poursuivra. Il a précisé que la province est en capacité, aujourd'hui, de rembourser les intérêts de la dette comme le capital emprunté. La proposition de différer les échéances peut être étudiée mais ne sera pas gratuite. Il a également ajouté que si l'Etat met en place un dispositif qui le permet, la province Sud s'inscrira dans cette démarche.

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'année 2024, est arrêté comme suit :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE 001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>3 237 620 628</b>
<b>CHAPITRE 900-ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>5 562 514</b>
<b>CHAPITRE 901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>25 496 062</b>
<b>CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>21 459 240</b>	<b>-387 995 393</b>
<b>CHAPITRE 903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>44 580 665</b>	<b>42 950 356</b>
<b>CHAPITRE 904-SANTE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>26 710 988</b>	<b>-34 436 298</b>
<b>CHAPITRE 905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>439 528 678</b>	<b>46 261 404</b>
<b>CHAPITRE 906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>3 059 501</b>
<b>CHAPITRE 907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>181 403 335</b>	<b>279 369 968</b>
<b>CHAPITRE 909-ECONOMIE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>301 800 862</b>	<b>1 545 963 797</b>
<b>CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>80 674 105</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>705 675 624</b>	<b>30 000 000</b>
<b>CHAPITRE 924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADES</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>-7 268 428</b>
<b>CHAPITRE 924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>1 633 531</b>
<b>CHAPITRE 924072-ILOT LEPREDOUR</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>107 278</b>
<b>CHAPITRE 924079-YATE-RM10 &amp; RM13</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>-415 000 000</b>
<b>CHAPITRE 924082-AMENAGEMENT TRAVERSEE WAHO</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>17 324 779</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>21 606 188</b>	<b>-13 471 815</b>
<b>CHAPITRE 924087-RESTRUCTURATION DE LA FOL</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>120 743 298</b>	<b>28 000 000</b>
<b>CHAPITRE 924091-COTE OUBLIEE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>-4 385 619</b>	<b>-6 000 000</b>

<b>CHAPITRE 951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>2 690 043 264</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>-103 000 000</b>	<b>0</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>CHAPITRE 002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>8 461 244 027</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>3 738 496 067</b>
<b>CHAPITRE 931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>101 475 264</b>
<b>CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>4 000 000</b>	<b>283 479 297</b>
<b>CHAPITRE 933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>-10 000 000</b>	<b>142 147 321</b>
<b>CHAPITRE 934-SANTE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>2 913 148</b>
<b>CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>28 453 813</b>	<b>127 699 250</b>
<b>CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>176 827 500</b>	<b>279 304 628</b>
<b>CHAPITRE 937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>9 965 619</b>	<b>-22 961 014</b>
<b>CHAPITRE 938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>80 000 000</b>	<b>-230 000 000</b>
<b>CHAPITRE 939-ECONOMIE</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-128 757 383</b>
<b>CHAPITRE 940-IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>-60 000 000</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 941-AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>-3 000 000 000</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>1 298 348 883</b>	<b>0</b>
<b>CHAPITRE 953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)</b>	<b>BS 2024</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE</b>	<b>0</b>	<b>2 690 043 264</b>

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Articles 2 à 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Article 6 :

Un amendement a été proposé par l'exécutif visant à insérer un article 6 nouveau rédigé comme suit :

**ARTICLE 6** : *Le transport en commun maritime financé, à titre exceptionnel, par la province Sud dans le cadre des blocages de la route provinciale aux abords de Saint-Louis est gratuit pour les usagers prioritaires justifiant d'un impératif professionnel, médical ou de scolarité.*

*Les tarifs dudit transport sont fixés comme suit pour les usagers ne justifiant pas d'un impératif mentionné à l'alinéa précédent :*

*500 francs CFP pour un trajet Vallon Dore/Nouméa ou Nouméa/Vallon Dore.*

*250 francs CFP pour un trajet Vallon Dore/Boulari ou Boulari/Vallon Dore.*

L'article 6 est renuméroté en article 7.

Avis favorable de la commission sur l'article ainsi amendé.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

**Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 9 heures 38.



Le président de la commission du  
budget, des finances et du patrimoine



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'M' and a horizontal line.

Philippe Michel